



**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

**Déclarations de  
Vacance d'Emploi  
(DVE)  
Offres d'emploi  
Nouvel outil !**

**Webinaire  
site emploi territorial  
11 décembre 2020**

Rechercher par mot-clés...  
Domaine d'activité Localisation Consulter

Recherche avancée

localisation des emplois dans les départements

9880 Offres d'emploi de la fonction publique disponibles à ce jour

**Vous êtes**  
Candidat  
Inscrivez-vous  
Consultez les offres d'emploi  
Rapprochez votre demande des offres et recevez vos alertes email  
Rédigez votre CV et préparez votre entretien  
Le panorama des services  
En savoir plus sur les emplois et les métiers dans la Fonction Territoriale Publique

**Vous êtes**  
Employeur  
Accédez à votre espace  
Déclarez vos vacances d'emploi  
Diffusez vos offres  
Consultez les profils des candidats  
Publicité légale  
Consultez les offres d'emploi de toutes la fonction publique sur la Place de l'Emploi Public  
Accédez aux arbores de publicité légale des créations et vacances d'emploi

48  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

1



**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

1. Première plateforme partagée destinée à l'emploi dans la FPT : 87 CDG adhérents


2. Conçu conjointement par le CNFPT et les CDG

3. 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Ouverture de la plateforme Emploi Territorial aux collectivités par le CDG 48


4. Accessible via des identifiants personnalisés envoyés par courrier fin décembre 2020

48  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

2




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




### Objectifs de la séance :


1. Intégrer de nouvelles pratiques en terme de DVE et d'offres d'emploi
2. Découvrir et prendre en main l'outil Emploi Territorial
3. Consolider les connaissances règlementaires



3




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




### Programme du webinaire :

1. **Préambule**
2. Présentation du Site
  1. Fonctionnalités
  2. Prise en main de la plateforme
3. Saisir une opération sur le site, différents cas de figure
  1. Saisie d'une DVE seule
  2. Saisie d'une offre d'emploi associée à une DVE
  3. Saisie d'une offre seule
4. Zoom sur le recrutement des contractuels
5. Gestion des opérations
6. Cas pratique – saisie d'une opération



4




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




**Préambule :**


1. Le processus de recrutement est une démarche globale qui engage la collectivité et répond à son besoin.
2. Compétences différentes
  - Assemblée : constate le besoin et crée le poste
  - Autorité : pouvoir de nomination, choix du candidat
3. Techniques et gestion RH
  - Fiche de poste / GPEEC
  - Stratégie de recrutement
  - Respect des obligations réglementaires



5




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



**Programme du webinaire :**

1. Préambule
2. **Présentation du Site**
  1. Fonctionnalités
  2. Prise en main de la plateforme
3. Saisir une opération sur le site, différents cas de figure
  1. Saisie d'une DVE seule
  2. Saisie d'une offre d'emploi associée à une DVE
  3. Saisie d'une offre seule
4. Zoom sur le recrutement des contractuels
5. Gestion des opérations
6. Cas pratique – saisie d'une opération



6




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

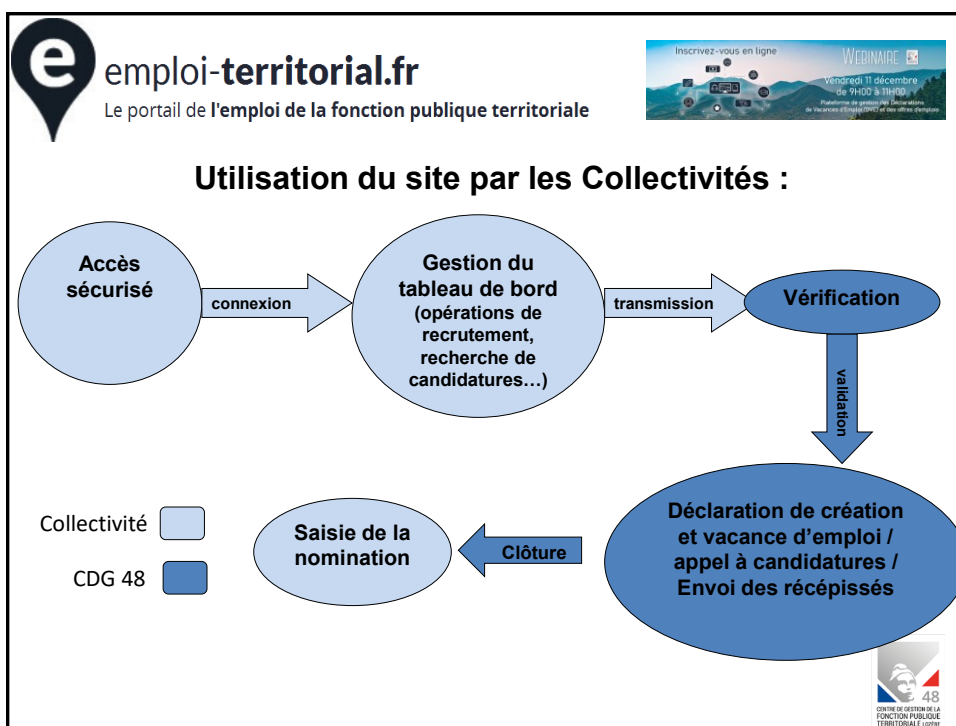


### Fonctionnalités et services :


1. Accès libre et sécurisé à votre espace virtuel
2. Dématérialisation totale des procédures de recrutement et DVE
3. Suivi en temps réel de l'état d'une opération de recrutement
4. Diffusion automatique des offres sur Place de l'Emploi Public (obligation légale)
5. Rapprochement des offres et des demandes



7



8




**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

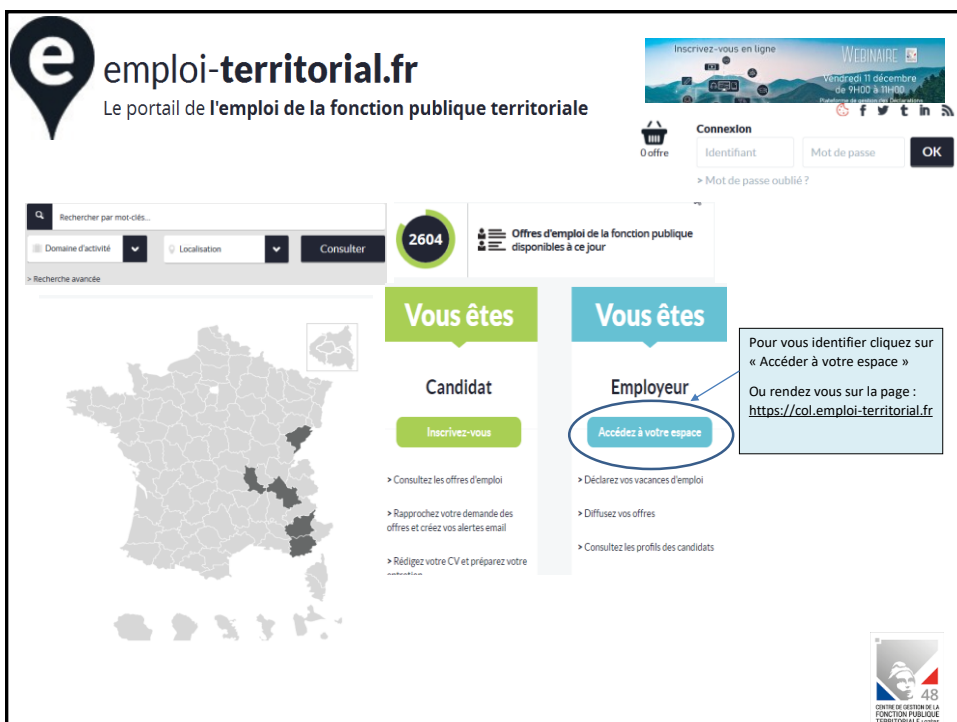
**Le site Emploi territorial : une réponse à l'obligation légale de transmission de vacance d'emploi ou création d'emploi**

L'article 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que **tout emploi créé ou qui devient vacant dans une collectivité ou dans un établissement public doit faire l'objet d'une publicité** soit auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale soit du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) – catégorie A+ uniquement.

**! illégalité de la nomination si non transmission de déclaration (annulation du recrutement) ou non respect des délais de publicité**



9



**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

0 offre

Connexion  
Identifiant Mot de passe OK  
> Mot de passe oublié ?


Rechercher par mots-clés...  
Domaine d'activité Localisation Consulter

2604 Offres d'emploi de la fonction publique disponibles à ce jour

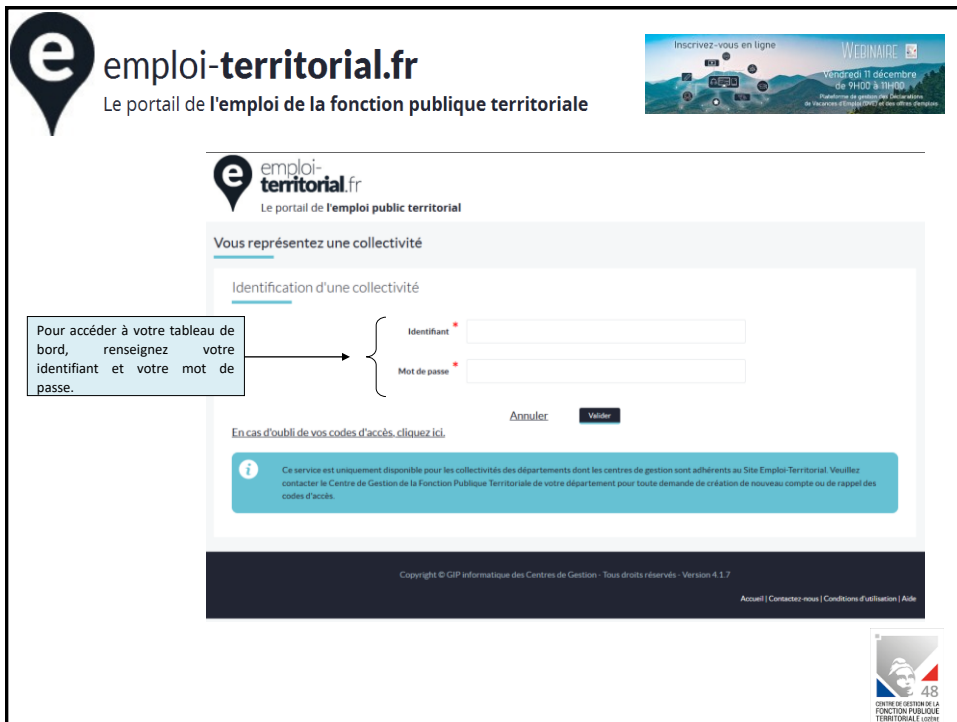
**Vous êtes**  
Candidat  
Inscrivez-vous  
> Consultez les offres d'emploi  
> Rapprochez votre demande des offres et créez vos alertes email  
> Rédigez votre CV et préparez votre candidature

**Vous êtes**  
Employeur  
Accédez à votre espace  
> Déclarez vos vacances d'emploi  
> Diffusez vos offres  
> Consultez les profils des candidats

Pour vous identifier cliquez sur « Accéder à votre espace »  
Ou rendez vous sur la page : <https://col.emploi-territorial.fr>



10



**e emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

Inscrivez-vous en ligne **WEBINAIRE**  
Vendredi 11 décembre  
de 9H00 à 11H00  
Partenaires de gestion des collectivités  
de la Fonction Publique Territoriale et des autres Employés

**e emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi public territorial

**Vous représentez une collectivité**

Identification d'une collectivité

Pour accéder à votre tableau de bord, renseignez votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiant \*

Mot de passe \*


Annuler Valider

En cas d'oubli de vos codes d'accès, cliquez ici.

**i** Ce service est uniquement disponible pour les collectivités des départements dont les centres de gestion sont adhérents au Site Emploi-Territorial. Veuillez contacter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de votre département pour toute demande de création de nouveau compte ou de rappel des codes d'accès.

Copyright © GIP informatique des Centres de Gestion - Tous droits réservés - Version 4.1.7

Accueil | Contactez nous | Conditions d'utilisation | Aide



11



**e emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

Inscrivez-vous en ligne **WEBINAIRE**  
Vendredi 11 décembre  
de 9H00 à 11H00  
Partenaires de gestion des collectivités  
de la Fonction Publique Territoriale et des autres Employés

**Modifier la fiche de ma collectivité**

Mes données

- Modifier fiche collectivité
- Modifier votre logo
- Modifier mes coordonnées
- Modifier mes paramètres

Cliquez sur Mes données puis modifier la fiche collectivité

Une fois les informations modifiées, n'oubliez pas de cliquer sur « modifier »

Modification de la fiche de votre établissement

Identifiant : 00170000000000000000

Identifiant : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Adresse : 25 rue de la République

Code postal : 47074

Ville : La Rochelle sur Mer

Numéro : 0540214700

Fax : 0540214700

Coordonnées : 494778@laposte.fr

Webmaster : 494778@laposte.fr

La collectivité est-elle territoriale ?  Non

Population : 40000

Effectif salarié : 35

Statut :  Collectivité territoriale de droit public

Centre de gestion de la fonction publique territoriale :  Oui

Centre de gestion de la fonction publique territoriale :  Non

Collectivité territoriale :  Non

Présenté par la collectivité :  Non

Structure géographique :  Non

Statut juridique :  Non

Statut juridique :  Non

Statut juridique :  Non

Type de collectivité :  Collectivité publique locale



12



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

### Modifier les coordonnées du Gestionnaire

- Cliquez sur :
  - ⇒ Mes données puis
  - ⇒ Modifier mes coordonnées ...
  - ⇒ **Modifier** pour valider

Modification de votre compte gestionnaire

Identifiant: 017051002842

Civilité \* Monsieur

Nom \* NICOLAS

Prénom \* Emmanuel

Fonction Responsable Service Emploi

Service Emploi

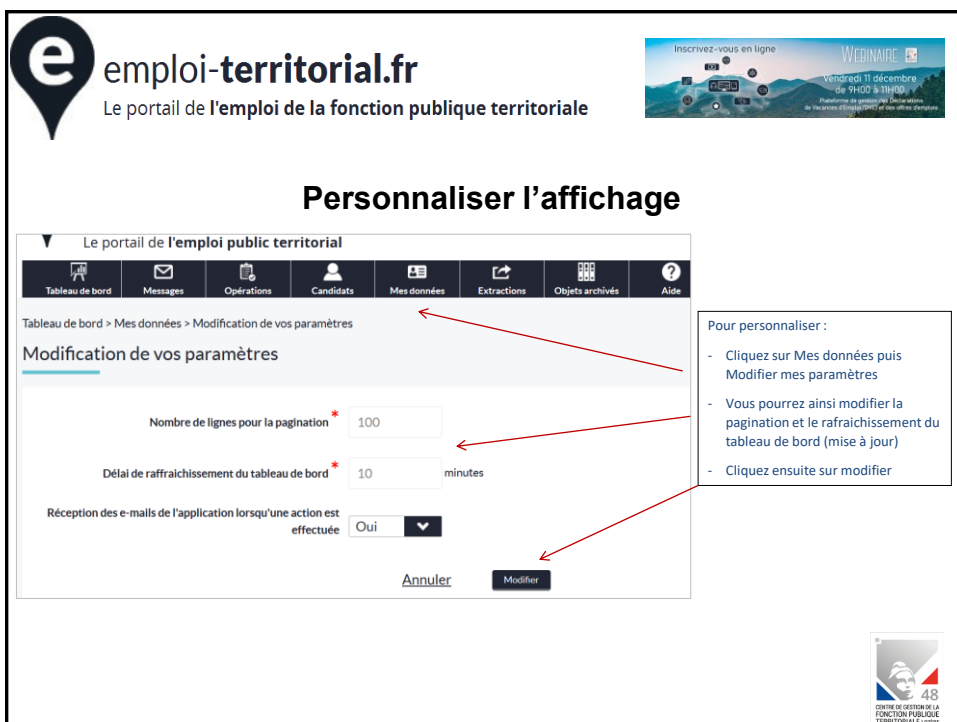
Téléphone professionnel 0546274700

Fax professionnel 0647274718

Courriel professionnel emploi@cdg17.fr

Annuler Modifier

13



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

### Personnaliser l'affichage

Le portail de l'emploi public territorial

Tableau de bord > Mes données > Modification de vos paramètres

Modification de vos paramètres

Nombre de lignes pour la pagination \* 100

Délai de rafraîchissement du tableau de bord \* 10 minutes


Réception des e-mails de l'application lorsqu'une action est effectuée  
Oui

Annuler Modifier


Pour personnaliser :

- Cliquez sur Mes données puis Modifier mes paramètres
- Vous pourrez ainsi modifier la pagination et le rafraîchissement du tableau de bord (mise à jour)
- Cliquez ensuite sur modifier

14




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



### Programme du webinaire :

1. Préambule
2. Présentation du Site
  1. Fonctionnalités
  2. Prise en main de la plateforme
3. **Saisir une opération sur le site, différents cas de figure**
  1. Saisie d'une DVE seule
  2. Saisie d'une offre d'emploi associée à une DVE
  3. Saisie d'une offre seule
4. Zoom sur le recrutement des contractuels
5. Gestion des opérations
6. Cas pratique – saisie d'une opération



15



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



### Rappel : le recrutement

⇒ **Publicité de la vacance d'emploi** : il s'agit de la réalisation d'une déclaration de vacance transmise en préfecture par arrêté établi par le CDG. La publicité légale est rendue obligatoire par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**Durée DVE : respecter un délai raisonnable (ni trop tôt ni trop tard, 2 mois issus de décisions de la jurisprudence)**

 un délai supplémentaire est souhaité pendant le période estivale

⇒ **Diffusion d'une offre d'emploi** : il s'agit d'un appel à candidature diffusé auprès du grand public.

**Délai : minimum 1 mois, à définir selon la nature du poste et la catégorie (cf. jurisprudence).**



16





**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




## CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT


### DANS QUELS CAS SAISIR UNE DECLARATION DE VACANCE ?



17



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



### Cas 1 : EMPLOI PERMANENT

➤ **seule la déclaration est obligatoire**

Cas n°1

➔


Liste des cas concernés:

- Promotion interne
- Recrutement mobilité interne
- Modification du temps de travail
- Transfert du personnel
- Renouvellement de détachement
- Recrutement travailleur handicapé
- Mise en stage d'un contractuel suite à réussite concours
- Passage de CDD à un CDI
- Intégration directe


➔

Ordre d'utilisation des onglets SET:


- 1. Opération
- 2. Déclaration de vacance (monograde)
- 3. Décision de recrutement



18



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale






### Dans quels cas ne pas saisir de déclaration de vacance :


- pour les avancements de grade depuis la loi du 12 mars 2012
- pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité
- pour le remplacement d'un titulaire ou d'un agent public sur un emploi permanent temporairement indisponible (article 3-1)
- en cas de détachement inférieur à 6 mois
- en cas de disponibilité de moins de 6 mois pour raisons familiales ou d'office à l'expiration des droits statutaires à congés de maladie
- en cas de suspension dans l'attente de la saisine du Conseil de Discipline
- les emplois de collaborateurs de cabinet...




19



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale





CENTRE DE GESTION FPT DE LA CHARENTE-MARITIME  
M. Emmanuel NICOLAS  
21/09/2018 à 12:15:13

Tableau de bord
Opérations
Candidats
Mes données
Extractions
Objets archivés
Aide

**Avant de procéder à la saisie d'une déclaration de création ou de vacance d'emploi, assurez-vous que l'emploi est existant dans le tableau des effectifs de votre collectivité :**

- Si OUI, effectuer la publicité ;
- Si NON, créer l'emploi par délibération préalablement.

Pour créer une opération, cliquez sur l'onglet opération puis créer

Opérations
Candidats

Visualiser | Modifier

Créer une opération

Transmettre

Supprimer


Renouveler une offre

Saisir les décisions de recrutement


Clôturer les opérations temporaires

Demandes d'annulation de déclarations

Réceptifs d'arrêtés




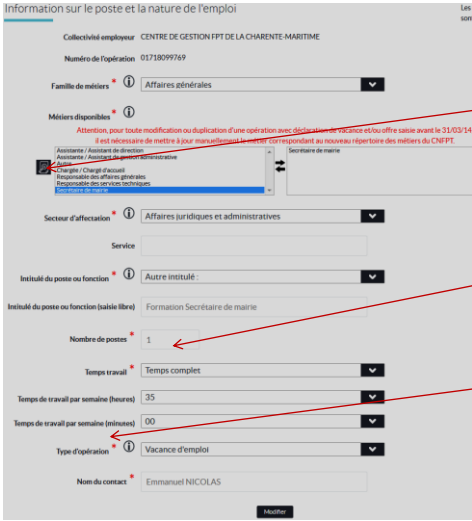
20



## emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale






**Etape 1 : la création d'une opération** s'effectue toujours par la saisie des informations relatives au poste et à l'emploi :

- la famille de métier (5 grandes familles cf. métiers du CNFPT)
- permet de consulter la fiche métier
- secteur d'affectation (lieu d'exercice de travail de l'agent)
- l'intitulé du poste (soit en sélectionnant une fiche emploi ou en saisie libre)
- le type d'opération (création ou vacance d'emploi)
- Vous pourrez ensuite saisir une DVE et / ou une offre


**Nombre de poste :** possibilité de mettre un nombre >1  
Conditions : même temps de travail, même grade et même intitulé  
Cette action va générer plusieurs DVE  
Ex : 2 postes à 17h30 = 2 DVE avec une seule opération

**Type opération :** Il est important de bien saisir cette rubrique car certains types ne permettent pas de saisir de DVE  
Il faut bien dissocier les notions :

- d'emploi permanent et emploi non permanent
- de création d'emploi et vacance d'emploi




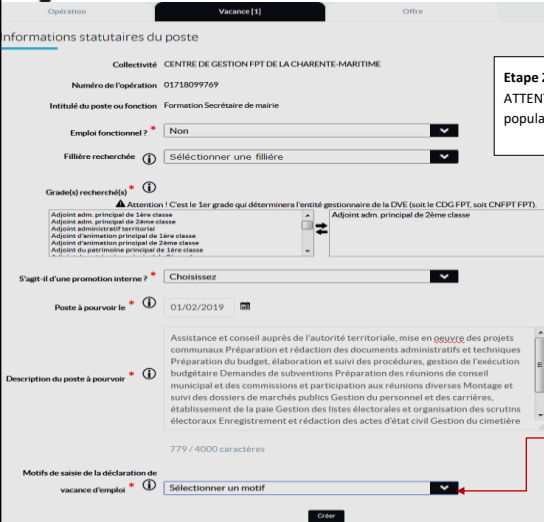
21



## emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale





**Etape 2 : saisie de la DVE**, renseigner les différents champs  
**ATTENTION :** La saisie de l'emploi fonctionnel nécessite que la population soit renseignée dans la fiche collectivité

Création d'un emploi

Sélectionner un motif

Création d'un emploi


Détachement supérieur à 6 mois

Disponibilité supérieure à 6 mois


Fin de contrat sur emploi permanent

Fin de détachement


Mobilité interne au sein de la collectivité



22




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




## CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT


### DANS QUELS CAS REALISER UNE DECLARATION DE VACANCE ET/OU UNE OFFRE D'EMPLOI ?



23



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



### Cas 2 : EMPLOI PERMANENT

➤ ***DVE obligatoire monograde et diffusion d'une offre sur un ou plusieurs grades***

Cas n°2

➔


Liste des cas concernés:

- Création d'un nouvel emploi
- Mutation
- Remplacement d'un titulaire en disponibilité ou détachement
- Emploi vacant
- Contrat sur emploi permanent


➔

Ordre d'utilisation des onglets SET:


1. Opération
2. Offre d'emploi
3. Déclaration de vacance sur le grade de recrutement
4. Décision de recrutement



24



## Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



**Numero de l'opération :** 10111000000000000000

**Intitulé du poste ou fonction :** Formation Secrétaire de mairie

**Famille de métier de l'opération :** Affaires générales

**Métier de l'opération :** Secrétaire de mairie

**Emploi fonctionnel ?** Non

**Filière recherchée :** Sélectionner une filière

**Catégories recherchées :**

- Adjoint principal de 3ème classe
- Adjoint principal de 2ème classe
- Adjoint délégué territorial
- Adjoint délégué principal de 3ème classe
- Adjoint délégué principal de 2ème classe
- Adjoint de première principal de 3ème classe
- Adjoint de première principal de 2ème classe

**Description de l'emploi :**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Martinique recrute 20 stagiaires dans le cadre de sa formation en alternance de secrétaire de Mairie, organisée en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Ce dispositif s'adresse aux lauréats de concours et aux demandeurs d'emploi, domiciliés dans le département de la Charente-Martinique, de formation BAC +2 et plus.

**Missions ou activités :**

La procédure de recrutement s'opère en deux temps :

- une pré-sélection sur dossier ;
- puis des entretiens individuels, d'une durée de 30 minutes.

La formation se déroulera début Février 2019, et se décomposera en deux parties : l'une théorique (connaissances des institutions, état-civil, élections, urbanisme, comptabilité, finances locales, statut, marchés publics) et l'autre pratique, au sein d'une collectivité tutrice.

**Profil recherché :**

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la notice de présentation du dispositif sur le site du Centre de Gestion (page d'accueil - espace candidats) et pour toute information complémentaire, de contacter Emmanuel NICOLAS (Responsable du Service emploi) ou Mélanie Stéphanie CASDREX (Gestionnaire)

**Etape 2 ou 3 : la création de l'offre**

- incrémentation du grade si une déclaration de vacance a déjà été saisie
- Sinon, possibilité de saisir 3 grades maximums


Il est impératif de renseigner de manière précise :

- Le descriptif de l'emploi ;
- Les missions de l'agent ;
- Le profil recherché.


**Remarque : soyez vigilant sur les dates de saisie :**

- Date du poste à pourvoir (date de nomination sur l'emploi : laissez-vous suffisamment de temps pour recueillir des candidatures, sélectionner les candidats, et organiser les entretiens, jurys de recrutement)
- Date de début de publicité (ne peut être antérieure à la date du jour)
- Date de fin de publicité (délai raisonnable)
- Date limite de candidature (ne peut être postérieure à la date de nomination)


**L'opération ne sera prise en compte qu'après avoir été transmise au CDG pour validation (vous pouvez consulter l'état évolutif de votre opération sur le tableau de bord).**



25



## Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



**Logement :** Plus de logement

**Poste à pourvoir le :** 23/06/2020

**Date début de publicité :** 23/06/2020

**Date fin de publicité :** 23/06/2020

**Date limite de candidature :** 23/06/2020

**Contact et informations complémentaires :**

**Courriel de contact :**

**Lien de publication :**

**Département ou lieu de travail :** Loire

**Secteur géographique ou lieu de travail :** Non précisé

**Adresse du lieu de travail :** 434 rue des universités - cs 52097

**Code postal du lieu de travail :** 29401

**Ville ou lieu de travail :** Saint martin d'Enfer cedex

**Créer**


**Soyez très vigilant dans la saisie des dates :**

- La date du poste à pourvoir doit toujours être postérieure à la date de fin de publicité ou limite de candidature
- La date limite de candidature doit être égale ou supérieure à la date de fin de publicité


Cette rubrique vous permet de préciser les conditions d'envoi des candidatures, la personne à contacter, les conditions de rémunération et avantages sociaux, ....

Certaines collectivités publient l'offre sur leur site, vous pouvez saisir le lien dans cette rubrique


Vérifier bien la localisation du lieu de travail, établissement secondaire selon le cas




26



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Hypothèses possibles de nomination d'agents titulaires ou stagiaires sur postes permanents	Organe délibérant	Déclaration de vacance	Offre d'emploi
Avancement de grade	OUI	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Promotion interne	OUI	OUI	<b>NON</b>
Changement de temps de travail (attention, dans certains cas il faut demander l'avis du CT, se renseigner auprès du pôle Instances paritaires)	OUI	OUI	<b>NON</b>
Transferts de personnel (public ou privé vers public)	OUI	OUI	<b>NON</b>
Recrutement d'un agent par mutation externe Recrutement suite à une radiation des cadres d'un fonctionnaire quelle qu'en soit la raison (retraite, sanction disciplinaire...) Recrutement sur un emploi fonctionnel de direction. Recrutement d'un agent en mobilité interne à la collectivité. Mise en stage d'un agent ayant réussi un concours sur le poste qu'il occupait déjà en qualité de contractuel. Recrutement d'une personne reconnue travailleur handicapé. Remplacement d'un agent en détachement de longue durée, en disponibilité supérieure à 6 mois, en disponibilité d'office pour inaptitude physique ou disponibilité de droit pour raisons familiales de plus de 6 mois.	<b>A faire si changement entre la précédente délibération et la nouvelle situation de la personne nommée sur le poste</b>	OUI	<b>A déterminer en fonction de la pratique de la collectivité</b>



27



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



## CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT

### DANS QUELS CAS SAISIR UNE OFFRE D'EMPLOI?

Tableau de bord
Opérations
Candidats
Mes données
Extractions
Objets archivés
Aide

Tableau de bord > Opérations > Créer une opération

**Créer une opération**

Point de repère : un fil d'Ariane vous précise dans quel onglet et quelle rubrique vous vous situez



28



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



### Cas 3 : EMPLOI NON PERMANENT

➤ **Diffusion d'une offre sans DVE**

**Cas n°3**

➔

Liste des cas concernés:

- Contrats de droit privé (aidés, apprentissage...)
- Accroissements saisonniers et temporaires d'activité
- Remplacement d'un titulaire ou d'un contractuel indisponible


➔

Ordre d'utilisation des onglets SET:


- 1. Opération
- 2. Offre d'emploi
- 3. Décision de recrutement



29



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Collectivité employeur: CENTRE DE GESTION FPT DE LA CHARENTE-MARITIME  
 Numéro de l'opération: 01718099769

Famille de métiers: Affaires générales

Métiers disponibles: Attention, pour toute modification ou duplication d'une opération avec déclaration de vacances et/ou offre saisie avant le 31/03/14, il est nécessaire de mettre à jour manuellement le métier correspondant au nouveau répertoire des métiers du CNFPT.

Assistante / Assistant de direction / Autre / Chargé / Chargé d'annuel / Responsable des affaires générales / Responsable des services techniques / Secrétaire de mairie

Secteur d'affectation: Affaires juridiques et administratives

Service:

Intitulé du poste ou fonction: Autre intitulé

Intitulé du poste ou fonction (saisie libre): Formation Secrétaire de mairie

Nombre de postes: 1

Temps travail: Temps complet

Temps de travail par semaine (heures): 35

Temps de travail par semaine (minutes): 00

Type d'opération: Mission temporaire


Nom du contact: Emmanuel NICOLAS

Pour une offre sans DVE pour des emplois non permanents, sélectionner dans type d'opération :

- Contrat aidé
- Contrat d'apprentissage
- Mission temporaire


Veillez sélectionner un type d'opération

- Contrat aidé - Contrat d'avenir
- Contrat d'apprentissage
- Création d'emploi
- Mission temporaire
- Vacance d'emploi



30

**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




	Hypothèses possibles de <u>nominations d'agents contractuels de droit public sur mission temporaire</u>	Références juridiques de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Durée d'emploi	Organe délibérant	Déclaration de Vacance	Offre d'emploi
P E R M A N E N T	Remplacement momentané de fonctionnaires ou de contractuels à temps partiel, congé annuel ou maladie, grave ou longue maladie, longue durée, maternité ou adoption, accident du travail, congé parental de présence parentale, congé de solidarité familiale, service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux, participation réserve opérationnelle de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels, détachement de courte durée, en disponibilité d'office pour inaptitude physique ou disponibilité pour des raisons familiales de moins de 6 mois, détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois	Article 3-1	Durée de l'absence de l'agent	OUI	NON	OUI
P E R M A N E N T	Accroissement temporaire d'activité (ou besoin occasionnel)	Article 3-I-1°	12 mois maximum sur une période de 18 mois	OUI	NON	OUI
P E R M A N E N T	Accroissement saisonnier d'activité (ou besoin saisonnier)	Article 3-I-2°	6 mois dans l'année	OUI	NON	OUI


FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE LOZÈRE

31

**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Hypothèses possibles de nominations d'agents contractuels de droit privé sur mission temporaire	Organe délibérant	DVE	Offre d'emploi
Contrats aidés de droit privé : apprentissage et Parcours Emploi Compétences (PEC)	OUI	NON	OUI
Collaborateurs de cabinet	OUI	NON	A déterminer en fonction de la pratique de la collectivité



32





**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




## CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT


### Le cas des emplois fonctionnels



33



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale





### > Définition

Ce sont des emplois de direction sur lesquels peuvent être nommés le directeur général des services (DGS), le directeur général adjoint (DGA), le directeur général des services techniques (DGST) d'une commune, d'un établissement public, d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI)


### > Caractéristiques :

- Ce sont des **postes permanents** limitativement prévus par l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 créés par délibération dans le respect des **seuils démographiques**


 **La notion d'emploi fonctionnel est liée à celle des seuils démographiques (si surclassement démographique, penser à le renseigner dans les informations du compte de la collectivité)**



34



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



## Cas de création de deux opérations de recrutement pour un emploi fonctionnel


OP 1 + DVE 1  
à faire sur le grade

- Mutation
- Recrutement lauréat concours
- Intégration directe d'une autre fonction publique


→

OP 2 + DVE 2  
à faire sur l'emploi fonctionnel


- Détachement sur l'emploi fonctionnel



35




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



## Programme du webinaire :

1. Préambule
2. Présentation du Site
  1. Fonctionnalités
  2. Prise en main de la plateforme
3. Saisir une opération sur le site, différents cas de figure
  1. Saisie d'une DVE seule
  2. Saisie d'une offre d'emploi associée à une DVE
  3. Saisie d'une offre seule
4. **Zoom sur le recrutement des contractuels**
5. Gestion des opérations
6. Cas pratique – saisie d'une opération



36



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



**ZOOM SUR LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS**

**LE BESOIN NON PERMANENT**


Ce type de recrutement est possible dans toutes les catégories d'emploi :

- **Accroissement temporaire d'activité** : CDD de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs
- **Accroissement saisonnier d'activité** : CDD de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs
- Dans le cadre du **remplacement momentané de fonctionnaires ou d'agents publics / durée en fonction de l'absence de l'agent (article 3-1)**


 **Une délibération est à prendre par l'organe délibérant, Le recours à des agents contractuels est toujours règlementé qu'il s'agisse d'un emploi permanent ou d'un emploi temporaire**



37



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




**ZOOM SUR LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS**

**POUR UN BESOIN PERMANENT**

**Rappel : Les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Le recours à des agents contractuels reste l'exception et est envisageable notamment :**

- Lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse / *durée 1 an renouvelable une fois (article 3-2)*
- Pour le recrutement des personnes reconnues travailleurs handicapés / *1 an renouvelable une fois avec vocation à titularisation (article 38)*



38



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



### ZOOM SUR LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS

#### POUR UN BESOIN PERMANENT

**Cas particuliers :**


- 1° Lorsqu'il n'existe **pas de cadre d'emplois** de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 2° Lorsque les **besoins des services ou la nature des fonctions** le justifient et sous réserve **qu'aucun fonctionnaire** n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- 3° Pour les communes de **moins de 1 000 habitants** et les groupements de communes regroupant **moins de 15 000 habitants**, pour tous les emplois ;
- 3° bis Pour les **communes nouvelles** issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant une période de **trois années** suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur conseil municipal suivant cette même création, pour tous les emplois ;
- 4° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la **quotité de temps de travail est inférieure à 50 %** ;
- 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la **décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité** ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.




**CDD durée maximale de 3 ans, transformable en CDI au-delà de 6 ans**




39




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Hypothèses possibles de nominations d'agents non titulaires de droit public sur postes PERMANENTS	Réf juridiques Article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Durée	Organe délibérant	Déclaration de Vacance	Offre d'emploi
Pour faire face à une vacance qui ne peut pas être immédiatement pourvue suivant les conditions statutaires	Article 3-2	1 an (renouvelable une fois)	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	OUI
Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie A, B ou C susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Article 3-3 1°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Cat. A, B, C lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient	Article 3-3 2°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Dans les communes de moins 1 000 habitants ou groupements de communes dont la moyenne arithmétique du nombre d'habitants est inférieure à 1 000 habitants pour pourvoir des emplois de secrétaire de mairie quel que soit le temps de travail.	Article 3-3 3°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Dans les communes de moins 1 000 habitants ou groupements de communes dont la moyenne arithmétique du nombre d'habitants est supérieur à 1 000 habitants pour pourvoir des emplois permanents à temps non complet < 50%	Article 3-3 4°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants lorsque la création ou la suppression de l'emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public (exemple : ATSEM, ouverture ou fermeture de classe décidée par l'Inspection académique, agence postale)	Article 3-3 5°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée




40




## emploi-territorial.fr


Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Hypothèses possibles de <u>nominations d'agents non titulaires de droit public</u> sur postes PERMANENTS	Réf juridiques Article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Durée	Organe délibérant	Déclaration de Vacance	Offre d'emploi
Dans les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins 1 000 habitants : pendant une période transitoire de 3 ans à compter de la création de la commune nouvelle, potentiellement prolongée jusqu'au 1 <sup>er</sup> renouvellement du conseil municipal, pour pourvoir des emplois tous les emplois	Article 3-3°bis	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée




41




## emploi-territorial.fr


Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




Hypothèses possibles de <u>nominations d'agents contractuels de droit public</u> sur postes PERMANENTS	Organe délibérant	DVE	Offre d'emploi
Passage de CDD en CDI (contractuels)	OUI	OUI	NON
Intégration directe d'un fonctionnaire d'une autre fonction publique ou d'une autre collectivité (ex: changement de cadre d'emploi)	OUI	OUI	A déterminer en fonction de la pratique de la collectivité
Réintégration après disponibilité	NON	OUI	NON



42




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



## Programme du webinaire :

1. Préambule
2. Présentation du Site
  1. Fonctionnalités
  2. Prise en main de la plateforme
3. Saisir une opération sur le site, différents cas de figure
  1. Saisie d'une DVE seule
  2. Saisie d'une offre d'emploi associée à une DVE
  3. Saisie d'une offre seule
4. Zoom sur le recrutement des contractuels
5. **Gestion des opérations**
6. Cas pratique – saisie d'une opération



43



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



## Dupliquer une opération de recrutement

Rechercher

Objets à rechercher: Opérations

Nombre d'opération:

Date de saisie comprise entre:  et

Métier: Tous

Grade: Tous

Etat des objets: Tous

Opérations archivées?: Non archivé

Annuler Rechercher

N° opération	Intitulé du Poste	Grade	Nb de postes	Date Clôture	Statut
01718079749	Gestionnaire paye à façon	Adjoint administratif territorial	1	27-07-2018	CC CC CC S
01718095248	Conseiller statutaire	Adjoint admi. principal de 2ème classe	1	20-09-2018	VV PN VV

3 Détails de la déclaration de vacance d'emploi

Actions sur les déclarations: Visualiser la déclaration en PDF Effetuer

N° de la déclaration: Dupliquer

Emploi fonctionnel: non

Grade 1 Adjoint administratif territorial

1

2

3

Opérations

Visualiser | Modifier

Créer une opération

Transmettre


Supprimer

Renouveler une offre


Pour éviter de ressaisir à l'identique une opération, le SET a prévu de pouvoir la dupliquer (Opération, visualiser modifier). Rechercher l'opération à partir du moteur de recherche intégré – cliquez sur rechercher (un critère obligatoire), cliquez sur le numéro d'opération clôturée.

IMPORTANT : si vous souhaitez dupliquer une déclaration de vacance, rappelez l'opération, cliquez sur **Modifier** puis positionnez sur la vacance... Procéder de la même manière si vous souhaitez dupliquer une offre et dans ce cas cliquez sur **Offre** puis **Effetuer**


Ou Renouveler une offre



44



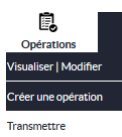
emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Inscrivez-vous en ligne  
Webinaire  
Vendredi 11 décembre  
de 9H00 à 11H00  
Partenaires de gestion des Déplacements  
de Recrutement (DVE) et des autres DVE


### Gestion des opérations :

- Menu du tableau de bord
- Création d'une opération de recrutement :
- A retenir : **toujours transmettre une opération de recrutement pour validation à votre Centre de Gestion**




Opérations  
Visualiser | Modifier  
Créer une opération  
Transmettre


Vérifier l'état de votre opération sur le tableau de bord ou cliquer sur Opération / transmettre pour bien vérifier qu'il ne reste pas d'opération non transmise



45




emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



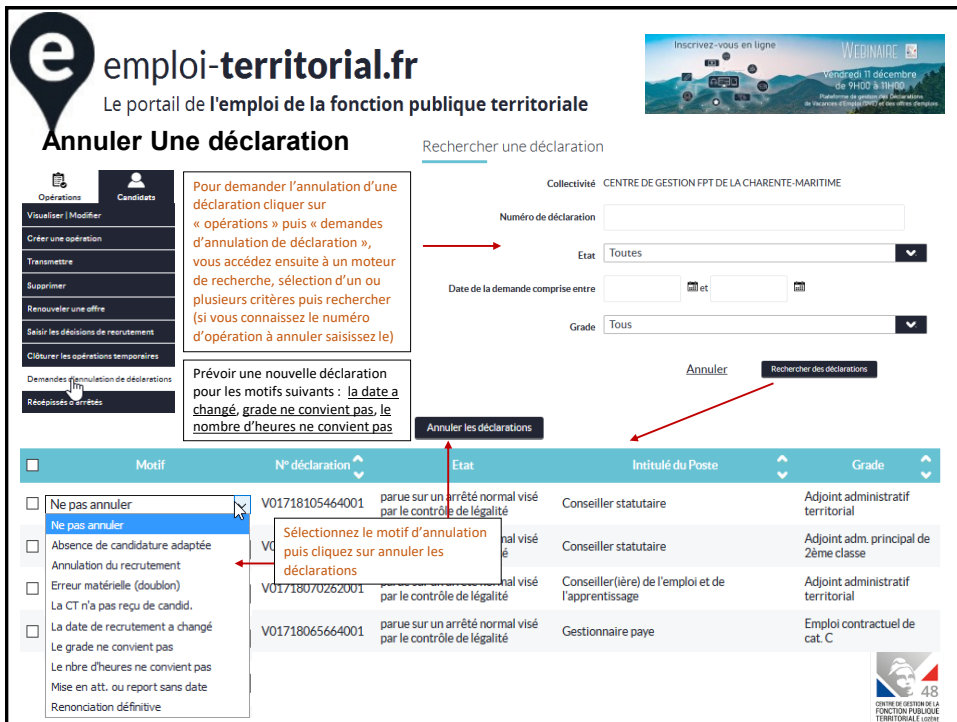
Inscrivez-vous en ligne  
Webinaire  
Vendredi 11 décembre  
de 9H00 à 11H00  
Partenaires de gestion des Déplacements  
de Recrutement (DVE) et des autres DVE

### Gestion des opérations :

- Demande d'annulation d'une DVE
- Saisie d'une décision de recrutement
- Modifier les décisions de recrutement
- Rechercher des candidats
- Visualiser et imprimer une synthèse d'une opération de recrutement



46



**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

## Annuler Une déclaration

Rechercher une déclaration

Collectivité: CENTRE DE GESTION FPT DE LA CHARENTE-MARITIME

Numéro de déclaration: [ ]

Etat: Toutes

Date de la demande comprise entre: [ ] et [ ]

Grade: Tous

Annuler Rechercher des déclarations

Annuler les déclarations

Pour demander l'annulation d'une déclaration cliquer sur « opérations » puis « demandes d'annulation de déclaration », vous accédez ensuite à un moteur de recherche, sélection d'un ou plusieurs critères puis rechercher (si vous connaissez le numéro d'opération à annuler saisissez le)

Prévoir une nouvelle déclaration pour les motifs suivants : la date a changé, grade ne convient pas, le nombre d'heures ne convient pas

Motif	N° déclaration	Etat	Intitulé du Poste	Grade
<input type="checkbox"/> Ne pas annuler	V01718105464001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité	Conseiller statutaire	Adjoint administratif territorial
<input type="checkbox"/> Ne pas annuler	V01718105464001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité	Conseiller statutaire	Adjoint adm. principal de 2ème classe
<input type="checkbox"/> Absence de candidature adaptée	V01718070262001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité	Conseiller(ière) de l'emploi et de l'apprentissage	Adjoint administratif territorial
<input type="checkbox"/> Annulation du recrutement	V01718065664001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité	Gestionnaire paye	Emploi contractuel de cat. C
<input type="checkbox"/> Erreur matérielle (double)				
<input type="checkbox"/> La CT n'a pas reçu de candid.				
<input type="checkbox"/> La date de recrutement a changé				
<input type="checkbox"/> Le grade ne convient pas				
<input type="checkbox"/> Le nbr de d'heures ne convient pas				
<input type="checkbox"/> Mise en att. ou report sans date				
<input type="checkbox"/> Renonciation définitive				

Sélectionnez le motif d'annulation puis cliquez sur annuler les déclarations

47



**e** emploi-territorial.fr  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

## Saisir une décision de recrutement

Collectivité: CENTRE DE GESTION FPT DE LA CHARENTE-MARITIME

Numéro de l'opération: 0171809769

Intitulé du poste ou fonction: Formation Secrétaire de mairie

Déclaration: Le type d'opération exclut la saisie d'une déclaration.

Date de saisie: Vous n'avez pas encore saisi la décision de recrutement.

Date d'embauche: [ ]

Grade: Sélectionnez un grade

Mode de recrutement: Sélectionnez le mode de recrutement

Civilité: Sélectionnez la civilité

Nom: [ ]

Nom de naissance: [ ]

Prénoms: [ ]

Date de naissance: [ ]

Code postal de résidence: [ ]

Ville de résidence: [ ]

Centre géant le lieu d'aptitude: Sélectionnez le centre

Niveau de scolarité: Sélectionnez le niveau de scolarité

Diplôme: [ ]

L'agent recruté a-t-il une reconnaissance de travailleur handicapé? Non

Annuler Créer

Pour saisir la décision de recrutement\*, opération « saisir la décision de recrutement », puis en attente de saisie, ou / et par date ou / et par numéro

Renseignez précisément tous les champs obligatoires marqués d'une \*

Le champ mode de recrutement est accessible qu'après avoir saisie la date d'embauche, il est « chaîné » avec le grade de la nomination

Concernant les emplois non permanents, cliquer sur opérations « clôturer les opérations temporaires

Remarque : il est toujours possible de corriger une décision de recrutement en rappelant l'opération

48



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

**Rechercher des candidatures**

**ATTENTION :** Evitez une recherche avec trop de critères, il est conseillé d'utiliser maximum 4 ou 5 critères  
- Ex : filière, région, département, famille de métier

Pour effectuer une recherche de candidatures, cliquez sur candidats puis rechercher un candidat, vous accédez alors à un moteur de recherche multicritères, pour terminer cliquez sur Rechercher

48  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

49

**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

**Gérer les candidatures en ligne**

Si vous avez accepté les candidatures en ligne (case cochée dans l'offre = j'accepte les candidatures en ligne), sélectionner « Candidats » puis « Gestion des candidatures » pour les consulter. Vous avez ensuite accès à un moteur de recherche, cliquez sur Rechercher, pour la consultation du candidat, cliquez sur le numéro d'offre

Liste des candidatures (2 résultats)

N° Offre	Date de candidature	Intitulé du poste	Grade offre	Nom du demandeur	Code postal	Ville
001712035804	02/09/2013	OUVRIER POLYVALENT	Emploi de cat. C	NICOLA ASSOLUNGO	12200	MONTPEYR
001712035804	29/03/2012	OUVRIER POLYVALENT	Emploi de cat. C	LAURENT DAVIGE	12100	LAGUARDIÈRE
001712035804	22/03/2012	OUVRIER POLYVALENT	Emploi de cat. C	NICOLAS CASPIOT	12140	AYRÈS

48  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

50



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

### Extraire des données

Extractions Objets

Extraction d'opérations

Date de saisie comprise entre le 25/11/2018 et le 25/11/2018

Numéro

Type d'opération Indifférent

Métier Indifférent

Secteur d'affectation Indifférent

Etat Indifférent

Collectivité CENTRE DE GESTION FPT DE LA CHARENTE-MARITIME

Format de fichier

Données à exporter

- Numéro de l'opération
- Secteur d'affectation
- Sous famille de métiers
- Métier 1
- Métier 2
- Métier 3

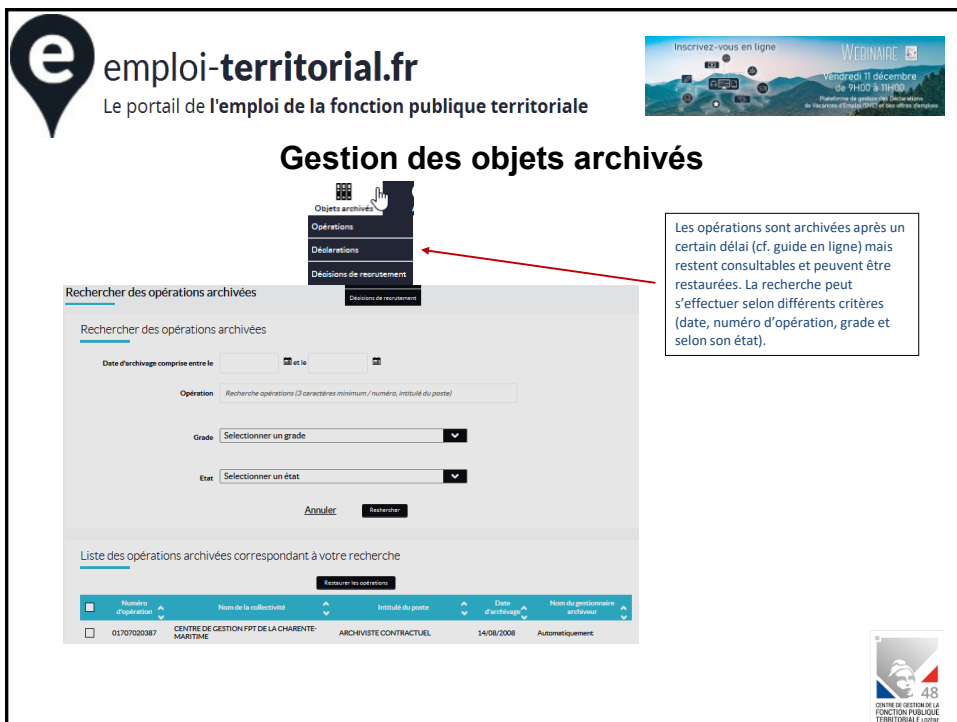
Indifférent

- Contrat aidé - Contrat d'avenir
- Contrat d'apprentissage
- Création d'emploi
- Mission temporaire
- Vacance d'emploi

Cliquez sur la double flèche si vous souhaitez tout exporter ou sur la flèche simple pour sélectionner les ou les éléments

48  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

51



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

### Gestion des objets archivés

Objets archivés

Opérations

Déclarations

Décisions de recrutement

Rechercher des opérations archivées

Rechercher des opérations archivées

Date d'archivage comprise entre le et le

Opération Recherche opérations (3 caractères minimum / numéro, intitulé du poste)

Grade Selectionner un grade

Etat Selectionner un état

Annuler Rechercher

Liste des opérations archivées correspondant à votre recherche


Restaurer les opérations

Numéro d'opération	Nom de la collectivité	Intitulé du poste	Date d'archivage	Nom du gestionnaire archivateur
01707020387	CENTRE DE GESTION FPT DE LA CHARENTE-MARITIME	ARCHIVISTE CONTRACTUEL	14/08/2008	Automatiquement


Les opérations sont archivées après un certain délai (cf. guide en ligne) mais restent consultables et peuvent être restaurées. La recherche peut s'effectuer selon différents critères (date, numéro d'opération, grade et selon son état).

48  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

52




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




### En résumé


- **Une déclaration de vacance est obligatoire pour tout recrutement sur un emploi permanent**
- **Délai de publicité de la DVE : 2 mois**
- **Une collectivité ne peut pas transmettre une opération seule (sans offre ou déclaration rattachée)**
- **une opération peut être transmise avec:**
  - une offre seule
  - une déclaration seule
  - une offre et une déclaration



53




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



### En résumé

- **une offre d'emploi est possible pour tout type d'opération :**
  - pour qu'elle soit publiée, elle doit être transmise et validée par le CDG
  - elle peut être renouvelée autant de fois que nécessaire
- **Une décision de recrutement est possible si :**
  - l'opération est validée
  - la déclaration de vacance est parue sur arrêté
  - de plus, s'il y a une offre, celle-ci doit être publiée,



54



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



**Le site emploi territorial évolue**

En janvier la page d'accueil du site sera mise à jour


Vous retrouverez votre espace employeur En sélectionnant le bouton :  
« Espace Employeur »

En attendant, connectez vous à partir du lien suivant :  
<https://col.emploi-territorial.fr>







55




**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale




## Programme du webinaire :


1. Préambule
2. Présentation du Site
  1. Fonctionnalités
  2. Prise en main de la plateforme
3. Saisir une opération sur le site, différents cas de figure
  1. Saisie d'une DVE seule
  2. Saisie d'une offre d'emploi associée à une DVE
  3. Saisie d'une offre seule
4. Zoom sur le recrutement des contractuels
5. Gestion des opérations
6. **Cas pratique – saisie d'une opération**



56



**emploi-territorial.fr**  
Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



**Pour toute question technique sur le site emploi territorial et les procédures de recrutement**


Contactez votre gestionnaire au CDG 48 :

Par téléphone au 04 66 65 30 03

Par mail

- DVE : Jérôme PALPACUER [j.palpacuer@cdg48.fr](mailto:j.palpacuer@cdg48.fr)
- Offres d'emploi : Christine LAGACHE [c.lagache@cdg48.fr](mailto:c.lagache@cdg48.fr)  
Etienne SAINT LEGER [e.saint-leger@cdg48.fr](mailto:e.saint-leger@cdg48.fr)

**Merci de votre attention**



57